

Renseignements importants au sujet de l'hépatite B et du vaccin contre l'hépatite B

À LIRE ATTENTIVEMENT

Qu'est-ce que l'hépatite B?

- L'hépatite B est un virus qui s'attaque au foie.
- Cette maladie peut causer des lésions et des dommages permanents au foie et, dans certains cas, elle peut même mettre la vie en danger.
- Elle est la principale cause du cancer du foie dans le monde.
- Certaines personnes qui contractent l'hépatite B deviennent très malades; elles présentent de la fièvre, un jaunissement de la peau et des yeux (jaunisse), des vomissements et des douleurs abdominales.
- Environ la moitié des personnes qui contractent l'hépatite B ne se sentent jamais malades et peuvent transmettre la maladie sans le savoir.
- L'hépatite B est causée par un contact avec du sang ou d'autres liquides organiques d'une personne infectée. Le virus peut donc se transmettre de l'une des façons suivantes :
 - par une rupture de la peau, par exemple une coupure, un saignement des gencives, une piqûre d'aiguille ou un tatouage;
 - en partageant des seringues, des brosses à dents ou des rasoirs;
 - au cours de rapports sexuels non protégés;
 - lors de l'accouchement, si la mère est infectée.
- Elle peut être prévenue par un vaccin.
- L'hépatite B **ne** se transmet **pas** par les éternuements, la toux ou les étreintes ou en utilisant la vaisselle d'une personne contaminée.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

- Le vaccin contre l'hépatite B est un vaccin sécuritaire et efficace qui protège contre le virus de l'hépatite B.
- Il ne contient pas de sang ni de virus vivant. Il est utilisé au Canada depuis plus de 20 ans.

Qui devrait recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

- En Nouvelle-Écosse, le vaccin est offert aux enfants qui participent au programme scolaire de vaccination afin de s'assurer qu'ils seront protégés bien avant qu'ils ne soient exposés au virus.

ATTENTION

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

- Les personnes qui ont déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B ou le vaccin Twinrix. Si votre enfant est né à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse, vérifiez son dossier d'immunisation pour vous assurer qu'il n'a pas déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B.
- Les personnes qui ont déjà eu une réaction allergique grave à une dose précédente ou à toute composante du vaccin contre l'hépatite B.
- Les personnes qui sont malades ou qui font de la fièvre (température de 39,5 °C/103 °F ou plus).

Veuillez lire l'information au verso.

À quoi peut-on s'attendre après l'administration du vaccin contre l'hépatite B?

RENSEIGNEMENTS POUR LES PARENTS

Votre enfant a reçu le vaccin contre l'hépatite B. Ce vaccin protège votre enfant contre le virus de l'hépatite B.

Votre enfant doit recevoir les deux injections pour être complètement protégé. Une période d'environ six mois doit s'écouler entre la première et la deuxième injection. Il s'agit du calendrier de vaccination le plus efficace.

Si la deuxième injection est retardée, l'infirmière de la santé publique déterminera à quel moment elle peut être administrée.

Si votre enfant ne reçoit pas l'une ou l'autre des injections, communiquez avec le bureau de la santé publique de votre région pour prendre les dispositions nécessaires auprès d'une infirmière de la santé publique.

Il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration d'un vaccin pour permettre de surveiller pour la possibilité d'une réaction au vaccin. Comme dans le cas de tout autre vaccin, il existe une faible possibilité qu'une réaction plus grave se produise.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Les effets secondaires sont très peu courants. Toutefois, certaines personnes peuvent ressentir :

- de la douleur, une enflure ou une rougeur au site d'injection (habituellement pendant une courte période de temps après l'administration du vaccin);
- de la fièvre.

Puisqu'il est possible d'avoir la fièvre, assurez-vous d'avoir de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène à la maison. Suivez les instructions qui accompagnent le produit. Si vous souffrez de certains troubles médicaux, vous ne devriez pas prendre ces médicaments. Mentionnez vos antécédents médicaux à votre fournisseur de soins de santé avant de prendre l'un ou l'autre de ces médicaments.

Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé si :

- la fièvre dure plus de 24 heures;
- votre enfant a une température de 39,5 °C (103 °F) ou plus;
- la fièvre ne baisse pas après l'administration de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène.

Questions?

Si vous avez des questions concernant l'hépatite B ou le vaccin contre l'hépatite B, veuillez communiquer avec le bureau local de la santé publique ou avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'immunisation, veuillez consulter les sites Web :

- d'Immunisation Canada à l'adresse immunize.ca/fr/default.aspx
- de l'Agence de la santé publique à l'adresse phac-aspc.gc.ca
- du service 811 à l'adresse <https://811.novascotia.ca/fr>